

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt juin deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louise LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Jean-Philippe TANNAY ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Lyes DAIBECHE.

Secrétaires de séance : Joël BENARD.

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2023-57

**CRÉATION D'UNE CLASSE D'ORCHESTRE À L'ÉCOLE JEAN MOULIN DE NIVEAU CE2 EN
PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE EN SEPTEMBRE 2023
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,
Vu la circulaire du 11 janvier 2012 du ministère de l'Éducation Nationale, l'éducation artistique et culturelle qui stipule qu'une des missions prioritaires des communes et des ministères chargés de l'éducation nationale, de la culture et de la communication passe notamment par l'initiation à de véritables pratiques artistiques,
Considérant que ce projet d'orchestre à l'école s'inscrit dans le cadre expérimental ouvert par l'article 401-1 du Code de l'éducation,
Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la ville et l'Éducation Nationale afin de permettre à la classe de CE2 à la rentrée de septembre 2023 d'intégrer le dispositif des classes orchestres à l'école Jean Moulin pour une durée de 3 ans,
Vu l'avis favorable de la commission culture du 30 mai 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eloi DIARRA,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- **ÉMET** un avis favorable à la création d'une classe d'orchestre à l'école Jean Moulin de niveau CE2,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230628-2023-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 24/03/2022